

OEA : La compétence douanière reconnue et certifiée

Dans un **contexte international** marqué par le risque terroriste, la protection du consommateur et de l'environnement, les États Membres et la commission de l'Union Européenne ont mis en œuvre le Code des Douanes de l'Union dit « **CDU** ». Le CDU et ses actes délégués et exécutifs renforcent les procédures de sécurisation de la chaîne logistique, la mise en place de dispositifs d'analyse de risque et dresse la liste des **facilitations** accessibles aux seules entreprises ayant le statut d'Opérateur Économique Agréé (**OEA**) sous sa forme C « facilitations douanières » et/ou S « sureté-sécurité » .

« Ce statut d'OEA est valable dans l'ensemble de l'Union européenne et permet de distinguer les opérateurs communautaires les plus fiables, dans une logique de labellisation Qualité. »

QUI ? Tous les acteurs de la chaîne logistique sont concernés par ce « label » Douane : Importateurs, exportateurs, transporteurs, logisticiens, entités portuaires et aéroportuaires ,commissionnaires en douane et de transport

POURQUOI ? Avec le CDU Statut OEA devient la clé permettant d'accéder à des simplifications en matière de procédures et de régimes douaniers : dispense de garanties, gestion de régimes douaniers par inscription dans les écritures, dédouanement centralisé dans plusieurs États membres, autoévaluation des droits et taxes...

COMMENT ? L'Article 39 du CDU précise, renforce et étend les critères d'octroi du Statut OEA : (extraits)

- 1 L'absence d'infractions graves ou répétées à la législation douanière
- 2 La démonstration d' un niveau élevé de contrôle sur ses opérations et mouvements de marchandises
- 3 La solvabilité financière
- 4 L'existence de normes de sécurité et de sûreté appropriée
- 5 **Des normes pratiques en matière de compétences ou de qualifications professionnelles**

Pour répondre à ces impératifs réglementaires, l'ODASCE qui fait de la formation continue depuis 1975 sur la matière douanière et fiscale des échanges, peu ou pas enseignée durant les cursus académiques, a anticipé en créant et proposant des **Parcours de formation certifiants** répondants à la norme de compétence du CDU

